

Réponse du Conseil administratif à la motion de Mmes Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Ducret, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, acceptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, intitulée: «Pour une mention claire et transparente des soutiens financiers de la Ville».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- le soutien financier de la Ville à divers événements sportifs, organismes sociaux et manifestations culturelles ainsi que la construction par la Ville d'aménagements urbains ou de bâtiments entraînent automatiquement une mention écrite de l'origine municipale des fonds sur des panneaux, brochures ou documents publics correspondants;
- cette mention écrite renvoie systématiquement au département, respectivement au service par lequel ont transité les fonds concernés;

(...)

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à remplacer sur tous les supports concernés le libellé de la mention du soutien financier municipal par la formule unique: «avec le soutien de la Ville de Genève», à l'exclusion de toute mention d'un département ou d'un service particulier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En adoptant en 2005 une nouvelle charte graphique, le Conseil administratif a créé une nouvelle identité visuelle et a mis de l'ordre dans la manière de présenter les divers documents et publications de la municipalité.

La mention «Ville de Genève» est systématique. Le Conseil administratif a estimé qu'il y avait lieu de laisser subsister, à côté de cette mention, celle du département et/ou du service concerné.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 4 avril 2007.